



OM 8-2-3 + 1,5 MgO

Engrais organo-minéral Norme AFNOR NFU 42001 Réf S33/08

Dosages garantis sur brut

Azote (N) total	8 %
dont 2% organique et 6% ammoniacal	
Anhydride Phosphorique (P ₂ O ₅) organique total	2 %
Oxyde de Potassium (K ₂ O) soluble eau	3 %
Oxyde de Magnésium (MgO) total	1,5 %
POIDS MATIÈRES ORGANIQUES	72 %



Entreprise certifiée sous système de Management de la Qualité ISO 9001 par l'AFAQ AFNOR.



unifa
Union des Industries de la Fertilisation



Conseils fumures

Doses d'emploi :

A moduler en fonction des sols, des cultures et des régions
Vigne : Entretien 0,5 à 1 t/ha

Garanties professionnelles

Matières premières sélectionnées

Tourteaux végétaux (tourteaux de café, cacao, pulpes d'olives), fumiers de moutons et bourres de laine compostés et protéines animales transformées (PAT) conformes au règlement CE 1774/2002 (poudres de plumes, d'os et viandes hydrolysées).

Base organique élevée - Poids matières organiques 70%

Le pouvoir régulateur de la matière organique bien stabilisée permettra d'assurer une nutrition progressive et soutenue assurant un équilibre sanitaire des cultures.

Azote organique progressif 2%

Origine végétale et animale.

Stimulation biologique

La granulation à froid qui préserve la qualité de la matière organique et des micro-organismes assure l'activation microbienne du sol.

Disponibilité minérale immédiate et soutenue

Les compléments minéraux N et K seront rapidement disponibles suivant les besoins et en partie fixés par le complexe argilo-humique induit.

Précision et contrôle de la formule

- Double homogénéisation 1/1000.
 - Analyses en laboratoire sur site de production Certification ISO 9001 version 2000.
 - Traçabilité par identification des conditionnements et échantillonnage.
 - Livraison sacs de 40 kg sur palette 1280 kg, maxi sacs 500 ou 1280 kg, vrac
- Présentation poudre ou granulé.

PHALIPPOU®
FRAYSSINET
la référence organique

Distribué par :

